

## CHAMBRE D'AGRICULTURE AGENICOLE 2024 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



		JANVIER
L	1	1 <sup>er</sup> janvier
M	2	Aides animales : Début de la période de demande
M	3	des aides ovines et caprines (jusqu'au 31/01).
J	4	Demande d'aides bovines entre le 01/01 et le 15/05.
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	
M	9	
M	10	Pensez-y!
J	11	Réalisez vos reliquats azotés en sortie d'hiver.
J V S	12	Pour rappel : obligation de réaliser au minimum 1 reliquat sur l'une
	13	des 3 principales cultures.
D	14	
L	15	
M	16	
M	17	16 janvier
J	18	Zones vulnérables À partir du 16/01 :
V	19	Épandage des fumiers (hors avicole), composts (type I)
S	20	possible sur toutes cultures sauf légumineuses.
D	21	Épandage possible de tout produit organique sur prairie et luzerne.
L	22	
M	23	
M	24	
J	25	
V	26	
S	27	
D	28	30 janvier
L	29	Aides ovines/caprines : Date limite de demandes d'aides
M	30	caprines et ovines.
M	31	

		FÉVRIER
J	1	1 <sup>er</sup> février
V	2	Zones vulnérables À partir du 01/02 : Épandage
S	3	possible des lisiers et effluents avicoles (type II) sur toutes cultures
D	4	(sauf légumineuses). Épandage possible de l'azote
L	5	minéral sur cultures d'hiver et prairie.
M	6	
M	7	
J	8	
J	9	
S	10	
D	11	
L	12	
M	13	
M	14	
J	15	
V	16	16 Février
S	17	Zones vulnérables À partir du 16/02 : Épandage
D	18	possible de l'azote minéral sur culture de printemps.
L	19	Pensez-y!
M	20	Pensez à réaliser vos Plans Prévisionnels de Fumure sur vos
M	21	parcelles en zone vulnérable
J	22	PRO <b>agri</b> mesparcelles
V	23	l'accélérateur de performance
S	24	À ne pas rater !
D	25	Salon Internationale de l'Agriculture du 24 Février au 03 Mars
L	26	
M	27	
M	28	
J	29	

		MARS
V	1	1 <sup>er</sup> mars
S	2	PAC/BCAE8: Début de la présence obligatoire
D	3	des jachères.
L	4	
M	5	
M	6	
J	7	
V	8	
S	9	
D	10	
L	11	
M	12	
M	13	
J	14	
V	15	
S	16	16 mars
D	17	PAC Taille interdite des haies et arbres entre le 16/03 et 15/08.
L	18	entre le 16/03 et 15/08.
M	19	
M	20	
J	21	
V	22	
S	23	
D	24	
L	25	
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	
	31	

		AVRIL
L	1	1 <sup>er</sup> avril
M	2	Ouverture de <u>Télépac.</u> Vos conseillers :
M	3	Alexandre VERMEULEN 06 12 99 38 11
J	4	a.vermeulen@ ardennes.chambagri.fr
V	5	<b>Isabelle ITAN</b> 03 24 36 64 41
S	6	06 23 38 29 36 i.itan@
D	7	ardennes.chambagri.fr
L	8	
M	9	
M	10	
J	11	
V	12	
S	13	
D	14	
L	15	15 avril
M	16	Zones vulnérables 15/04 : date limite de réalisation du
M	17	plan de fumure azotée.
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
L	22	
M	23	
M	24	
J	25	
V	26	
S	27	
D	28	
L	29	
	30	

		MAI
M	1	
J	2	
V	3	
S	4	
D	5	À ne pas rater !
L	6	<u>05/05</u> : Comice agricole de SORC BAUTHEMONT
M	7	
M	8	
J	9	Date à venir
V	10	Interdiction du broyage de jachères.
S	11	
D	12	
L	13	
M	14	
M	15	15 mai
J	16	PAC/MAEC : 15/05 : date limite du dépôt de
V	17	déclaration PAC et MAEC. Clauses DPB à déposer avant l
S	18	<u>15/05</u> .
D	19	À ne pas rater !
L	20	19/05 : Comice agricole de PETITES ARMOISES
M	21	
M	22	
J	23	
V	24	24 mai
S	25	PAC: Décalage Télépac
D	26	
L	27	
M	28	29 mai
M	29	PAC: > Droit à l'erreur jusqu'au 20/09
J	30	> Avant le <b>31/05</b> :
\ /	31	Surface définitive à renvoyer

		JUIN
S	1	1 <sup>er</sup> juin
D	2	PAC: Vérifier vos feux du 3STR (Système
L	3	de suivi des surfaces agricoles en temps réel ) sur votre déclaration
M	4	PAC.
M	5	
J	6	
V	7	
S	8	
D	19	
L	10	Pensez-y!
M	11	Commandez vos semences des CIPAN et SIE.
M	12	
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	
	16	Doncoz VI
L	17	Préparez votre assolement et
L		Pensez-y!  Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre
L M	17	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.
L M	17 18	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE
M M J	17 18 19	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86
M M J V	17 18 19 20	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41
L M M J V	17 18 19 20 21	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@
L M M J V	17 18 19 20 21 22	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@
L M J V S D L	17 18 19 20 21 22 23	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@
L M J V S D L	17 18 19 20 21 22 23 24	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@
L M J V S D L	17 18 19 20 21 22 23 24 25	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@
L M J V S D L M M	17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@ ardennes.chambagri.fr
L M J V S D L M M	17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.  Votre conseillère :  Manon DAUTRUCHE  03 24 56 89 41  06 03 43 15 86  m.dautruche@ ardennes.chambagri.fr  30 juin  MAEC : Déposez votre MAEC

Évènements

Règlementaire Demande d'aides

Technique







## CALENDRIER AGRICOLE 2024 PROAGRICOLE



## **JUILLET** 1<sup>er</sup> juillet Zones vulnérables À partir du 01/07 : Épandage des produits organiques pour cultures de printemps uniquement si mise en place d'une CIPAN à croissance rapide dans les 15 jours suivant l'épandage. Dans le cas dérogatoire des CIPAN, épandage possible des fumiers pailleux et composts de fumier (du 01/09 au 15/11). Si l'apport organique sur la culture interrmédiaire est en place attendre au moins 20 jours (délai minimum à respecter) avant de la détruire. M 10 J 11 Date à venir V 12 Fin de l'interdiction du broyage des S 13 jachères (date à venir). D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 29 À ne pas rater! M 30 29 Juillet: Foire de Libramont M 31

		AOÛT
J	1	Pensez-y!
V	2	Gérez votre assolement, visualisez, mesurez, découpez vos îlots et
S	3	parcelles.
D	4	PROAGRI mesparcelles
L	5	l'accélérateur de performance
M	6	
M	7	Date à venir
J	8	PAC/BCAE8 : Cultures Pensez à implanter vos dérobés.
V	9	
S	10	Pensez-y!
D	11	Prévoyez dès maintenant vos implantations de CIPAN.
L	12	
M	13	Pensez-y!
M	14	Pensez à réaliser votre bilan fourrager : Après avoir pesé
J	15	quelques balles et cubé les silos d'herbe, quantifiez les stocks
V	16	de fourrages disponibles pour l'hiver. Calculez les besoins et les
S	17	différentes catégories d'animaux à hiverner et ajustez les surfaces
D	18	récoltées en ensilage de maïs. Complétez au besoin si nécessaire.
L	19	
M	20	
M	21	
J	22	
V	23	À ne pas rater !
S	24	24 au 25 août : Fête de l'agriculture (Concours de
D	25	labour) à Puiseux.
L	26	À ne pas rater!  25 août : Un dimanche à la
M	27	campagne
M	28	
J	29	
V	30	
S	31	

D	1	EPTEMBRE
L	2	
M	3	
M	4	
J	5	
V	6	À ne pas rater !
S	7	Foire agricole de Sedan : 06 au 08/09
D	8	Toutes nos équipes et conseillers vous donnent rendez-vous pour
L	9	cet événement incontournable de notre département.
M	10	
M	11	
J	12	Pensez-y!
V	13	Enregistrez vos passages de traitements phytosanitaires
S	14	avec Mes P@rcelles. Vérifier la compatibilité de vos mélanges, les
D	15	doses homologuées ainsi que les délais de rentrée au champ et de
L	16	récolte. Notre logiciel vous alerte en cas de non-conformité.
M	17	C → PROaGRI
M	18	mes parcelles L'accélérateur de performance
J	19	
V	20	20 septembre
S	21	PAC: Date limite de modification des dossiers.
D	22	40331013.
L	23	
M	24	
	25	
	26	
	27	
	28	30 septembre
	29	Directive nitrates
L	30	A partir du 30/09 : Date limite de semis des cultures intermédiaires.

		OCTOBRE
M	1	1 <sup>er</sup> octobre
M	2	Zones vulnérables À partir du 01/10 :
J	3	Épandage interdit des lisiers (type II) pour cultures d'automne.
J	4	Épandage interdit d'azote minéral sur prairies.
S	5	
D	6	
L	7	À ne pas rater !
M	8	En octobre, c'est le mois de la Bio !
M	9	
J	10	
V	11	
S	12	
D	13	15 octobre
L	14	PAC : Virement du 1 <sup>er</sup> acompte.
M	15	15 octobre
M	16	CIPAN: Destruction des CIPAN possible si
J	17	vous avez deux mois d'implatation.
V	18	Si montée à floraison des CIPAN avant le 15/10 broyage possible de
S	19	la partie aérienne.
D	20	20 octobre
L	21	PAC/BCAE8 : Date limite de présence obligatoire
M	22	des cultures dérobés.
M	23	
J	24	
V	25	
S	26	
D	27	
L	28	
M	29	Pensez-y!
M	30	Réalisez votre bilan fourrager pour l'hiver.
J	31	

		NOVEMBRE
V	1	
S	2	
D	3	
L	4	
M	5	Pensez-y!
M	6	Réservez votre OAD azote, colz et blé.
J	7	( )
V	8	mes satimages
S	9	
D	10	
L	11	
M	12	
M	13	
J	14	
V	15	15 novembre
S	16	Zones vulnérables Du 15/11 au 15/01 :
D	17	Épandage interdit des fumiers e composts sur cultures d'automne.
L	18	
M	19	À ne pas rater!  La Quinzaine de la Transmission
M	20	du 15 au 30 novembre.  Durant cette période, événement
J	21	et journées dédiées aux enjeux d la transmission seront proposés.
V	22	À ne pas rater!
S	23	FESTICHAROLAIS du 16 au 1
D	24	Novembre
L	25	
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	

		DÉCEMBRE
D	1	
L	2	
M	3	
M	4	
J	5	5 décembre
J	6	PAC: À partir du 05/12, paiement du
S	7	solde.
D	8	
L	9	
M	10	
M	11	
J	12	
V	13	
S	14	
D	15	15 Décembre
L	16	Épandage interdit sur prairie.
M	17	
M	18	
J	19	Pensez-y!
V	20	C'est le moment de se former ! De nombreuses formations
S	21	sont disponibles à la Chambre d'Agriculture des Ardennes.
D	22	
L	23	
M	24	
M	25	
J	26	
V	27	
S	28	
D	29	
L	30	
M	31	

Évènements

Demande d'aides





Retrouvez notre catalogue de formation sur notre site internet!







Du lundi au jeudi 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00 et le vendredi 08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h00

1 rue Jacquemart-Templeux 08013 Charleville-Mézières 03.24.56.89.40 cda.08@ardennes.chambagri.fr 03.24.36.64.41

15 rue du Château, CS70769 Villers-Semeuse 08013 Charleville-Mézières **Notre Qui Contacter** 2024 à votre disposition